



## NETTOYEZ TOUS VOS ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES

(BATEAU, CANOT, KAYAK, PLANCHE À PAGGAIE, ETC.)

Afin de minimiser les risques de propagation accidentelle de plantes aquatiques exotiques envahissantes dans notre plan d'eau.



## QUALITÉ DE L'EAU

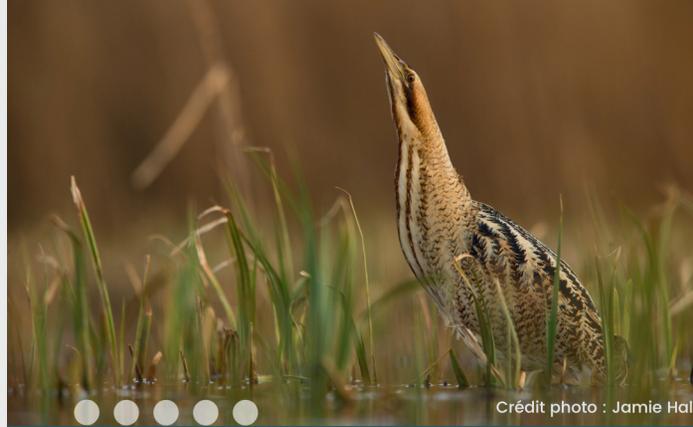
Favorisez l'utilisation de moteurs quatre temps qui génèrent moins d'émission d'hydrocarbures dans l'environnement que les moteurs deux temps. Éteignez votre moteur dans les zones peu profondes pour éviter le brassage des sédiments.



## BONNES PRATIQUES

Ne jetez et ne déversez rien dans le lac ou sur les rives. Ne laissez pas vos déchets sur les plages. Gardez-les avec vous jusqu'à ce que vous puissiez les trier dans les contenants appropriés.

Réduisez le bruit sur votre embarcation afin de respecter la quiétude des résidents riverains et des autres usagers.



Crédit photo : Jamie Hall



## À PROPOS

Le lac Saint-Louis est situé dans la municipalité de Saint-Zénon (MRC de Matawinie, région de Lanaudière).

L'association des propriétaires riverains du lac Saint-Louis, créée en 2009, a pour mission la protection du lac. À cet effet, elle organise ponctuellement des séances d'information et de sensibilisation et elle produit également une Gazette à l'attention de ses membres. Chaque année, l'association procède aussi à l'échantillonnage de la qualité de l'eau via le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) afin de suivre l'état trophique du plan d'eau dans le temps.



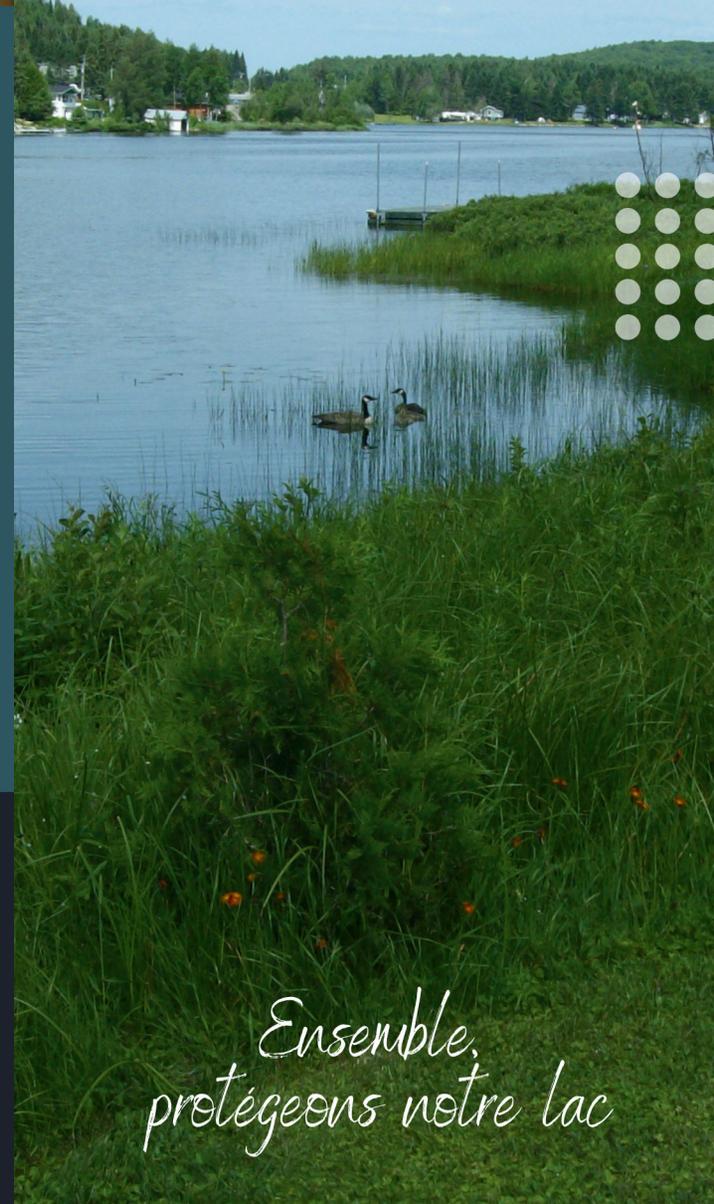
## CONTACTEZ-NOUS :

 450 884-5290

 [associationlacstlouis@gmail.com](mailto:associationlacstlouis@gmail.com)

 @associationlacstlouis

# ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC SAINT-LOUIS



*Ensemble,  
protégeons notre lac*

# LÉGENDE



Zone de protection des rives  
(0-100 mètres) : zone sans  
bruit et sans vague.



Zone à vagues restreintes :  
zone où tous les types  
d'activités sont permis, à  
l'exception des activités  
généralant de grosses vagues.  
Attention : respectez les  
autres usagers et les  
priorités de passage.



Zone d'herbiers aquatiques  
(navigation non  
recommandée).



Mise à l'eau



## SAVIEZ-VOUS QUE...

Les vagues créées par les  
embarcations nautiques peuvent  
contribuer à l'érosion et à la  
dégradation des berges. Pour  
diminuer leur impact, quittez la rive  
de façon perpendiculaire afin de  
réduire l'effet des vagues et ne  
pratiquez pas d'activités nautiques  
généralant de grosses vagues à moins  
de 300 mètres de la rive.



BVSM, 2023  
Source : MERN, 2019  
Projection : MTM NAD83 zone 8

